

contre l'ordre du jour. Le côté gauche défendait à tout prix la résolution. (Guizot.)

— Manég. Porter un cheval de côté. Le faire marcher sur deux pistes, marquées, l'une par les épaules, l'autre par les hanches.

— Vener. Rebord que présente le dessus du pied du cerf et du chevreuil, depuis le tesson jusqu'à la pince.

— Typogr. Côtés du châtis. Séparations formées dans le châssis par la barre. Côté de première. Nom donné à celle des deux formes d'une feuille qui contient la première page de cette feuille; côté de la feuille imprimée qui contient la première page. Côté de seconde ou côté de deux et trois. Forme de cette même feuille qui renferme la seconde et la troisième page; côté de la feuille imprimée qui contient ces mêmes pages.

— Pathol. Point de côté. Douleur aiguë qu'on ressent dans la région des côtes.

— Géom. Chacune des lignes qui circonscrivent une figure : Les côtés d'un angle. Les côtés d'un triangle sphérique. Ligne droite formant l'intersection de la surface d'un cylindre ou d'un cône avec un plan qui passe par leur axe.

Loc. adv. A côté. Dans une direction latérale, oblique, parallèle. Tomber à côté. A peu de distance : Je demeure tout à côté.

— Fig. Loïn du premier sens ou du vrai sens, loïn du but, loïn de la vérité : Il a essayé de détruire mon raisonnement; mais il a complètement donné.

La poêle d'abord parle de son héros; Après en avoir dit ce qu'il pouvait en dire, il se jette à côté.

LA FONTAINE.

— De côté. Obliquement, en biais : Tournez-vous un peu de côté. Sur la partie latérale, vers le bord. Prenez-vous de côté; voyez une voiture. A part, en réserve; Mettre des fruits de côté. Tous les ans il met au moins mille francs de côté. A l'écart, à l'écart. Je laisse de côté tous les autres griefs que j'ai contre vous. On a laissé de côté plusieurs officiers de mérite. Mettez de côté vos petites répugnances. (P.-L. Courier.) En passant, négligemment.

Par l'homme en place un mot dit de côté. D'un tour d'air de crédit faite leur vanité.

DEUILLE.

— Regard de côté. Regarder de côté, Regarder tendre et furtif; Regarder de cette façon, faire les yeux en coulisse.

Près du feu, deux amants, pleins d'un tendre délire, D'un regard de côté se parant sans rien dire.

DEUILLE.

Regard de dédain, regard qui exprime le ressentiment ou l'embaras; Regarder de cette façon : Il paraît qu'il m'en veut, car pendant toute la soirée il m'a regardé de côté.

De tous côtés. De tous parts. De tous côtés. Surtout l'on écrit pour savoir la fin de cette aventure. La foule accourait de tous côtés. De tous côtés nous remarquons de beaux villages. (Fén.)

De l'autre côté. Dans la pièce voisine : Si vous voulez, nous allons aller de l'autre côté. De côté et d'autre. De plusieurs endroits : Les parents accoururent de côté et d'autre pour accommoder l'affaire. (Montesq.)

L'esprit humain tient à si peu de chose! Un rien le fait tourner d'un et d'autre côté.

DEUILLE.

D'un côté, d'autre côté, D'une part, d'autre part : D'un côté la chose paraît facile; mais d'autre côté elle peut avoir les conséquences les plus fâcheuses. De ce côté. A cet égard : Nous n'avons rien à craindre de ce côté-là.

Loc. prépos. A côté de, Après de, Marchez à côté de moi. L'église est à côté de la mairie. Côté à côté du berceau d'un enfant qu'il faut voir une femme. (J. Simon.) Avec ensemble, simultanément, mais sans idée de mélange, de fusion : Marchez à côté de la foule, jamais au milieu ni en tête. (Pythagore.) Le mal est toujours à côté du bien, et le bien à côté du mal. (Sterne.) La nature place des remèdes à côté des maux. (Mme de Staël.) L'Inde et la Grèce nous présentent le phénomène de la plus riche mythologie à côté de la plus profonde métaphysique. (Rennan.)

En dehors de : Etre à côté de la vérité. Passer à côté de la question, de la difficulté. En comparaison de : La mouche n'est qu'un atome à côté de l'épigramme. Au niveau de, à l'égal de : Il est plus facile à un grand d'être au-dessus d'un homme de lettres qu'à côté. (Chamfort.) Un grand seigneur affectait de faire sentir à un homme de lettres la supériorité de son rang : « Monsieur le duc, répondit le lettré, il vous est plus aisé d'être au-dessus de moi qu'à côté. »

Aux deux côtés de. Après de : Passer toute sa vie aux côtés de sa mère.

Depuis qu'à mes côtés n'a été que folle. Elle en chasse à la fois le sommeil et l'ennui.

A. DE MUSSER.

Au même niveau, sur un pied égal; Moi-même, sur son trône à ses côtés assise, Je suis à cette loi comme une autre soumise.

RACINE.

Du côté de. Après de, dans le même endroit que : Se placer du côté des dames.

Parmi, dans les rangs de : Du côté de l'ennemi, il y a eu mille morts et deux mille blessés. Du côté des Athéniens, Périclès, Nicicos, Alcibiade, de celui des Lacédémoniens, Brasidas, Gylippe, Lysandre, se distinguèrent d'une manière particulière. (Rollin.) Chez, dans le parti de, dans le sens de, en faveur de : Le tort est du côté de votre frère. Il passa du côté de l'ennemi. Je suis contre lui, je suis de votre côté. L'intolérance, en plaçant la force du côté de la foi, a placé le courage du côté du doute. (B. Const.) La force réelle finit toujours par être du côté de l'avenir. (Ballanche.) Dieu est toujours du côté de l'espérance. (R. Pictet.) Tout sert à qui a la vérité sur son côté. (P. Leroux.) L'esprit humain a un penchant à croire que la justice est du côté des prospérités. (Lamart.)

Du côté de la barbe est la toute-puissance.

MOLIERE.

Relativement à : On la décrit du côté de la tendresse. (Volz.) Du côté de la fortune, le revers que vous éprouvez est accablant. (Marmontel.) Quant à, pour ce qui est de, pour la part de : J'ai fait de mon côté ce que j'ai pu. Prêt par la rue de Rivoli, ne voyez-vous pas deux passés par les boulevards. Dans un ménage d'ouvriers, le père et la mère sont absents, chacun de leur côté, quatorze heures par jour. (J. Simon.)

Je veux voir à quel point une femme hardie Saura de son côté pousser la perfidie.

VOLTARE.

— Antonymes. Devant, derrière, face, front. — Encycl. Anat. On donne généralement le nom de côtés aux parties latérales du tronc s'étendant de l'origine du membre supérieur à l'origine du membre inférieur, région anatomique dont le squelette est constitué par les côtes. Par extension, on a donné le nom de côtés à toute la partie latérale droite et à toute la partie latérale gauche du corps humain, divisé par un plan vertical perpendiculaire à la poitrine.

Au premier abord, le corps humain a l'apparence asymétrique, c'est-à-dire qu'il semble que ses deux côtés sont complètement identiques. Cette symétrie n'est qu'extérieure, et à l'intérieur l'anatomie montre de nombreuses dissymétries entre le côté droit et le côté gauche. Nous allons rapidement les passer en revue.

Les organes contenus dans la tête sont tous parfaitement symétriques, et telle particularité qui s'observe à droite se retrouve fatalement à gauche. Nous n'avons pas besoin de dire que nous n'entendons parler ici que des cas normaux, car, dans certaines lésions du système nerveux, tout un côté peut subir des modifications. Disons en passant que plus souvent ce côté est l'opposé de celui où réside la lésion cérébrale.

Dans la poitrine, il n'en est pas de même, car on y remarque des différences physiologiques.

Le poumon droit est divisé en trois lobes, le gauche n'en a que deux; le premier est plus volumineux que le second. Du côté droit, un seul vaisseau artériel (tronc brachio-céphalique, doit porter le sang à la tête, au cou et au bras droit; du côté gauche, deux artères (la carotide et la sous-clavière gauche) remplissent le même usage. Ces différences se constatent, mais moins tranchées, dans le système veineux où l'on trouve une veine jugulaire droite plus considérable que la gauche. Le cœur, enveloppé dans le péricarde, est situé à la partie moyenne du thorax; mais, comme il est fortement penché à gauche, ses pulsations se sentent beaucoup plus vivement à gauche qu'à droite.

Dans l'abdomen, nous trouvons à droite la partie la plus volumineuse du foie, l'ouverture inférieure de l'estomac ou pyllore, le tronc de la veine porte, la veine cave et la partie ascendante du colon, première portion du gros intestin. A gauche sont la plus grande partie de l'estomac, la partie inférieure de l'œsophage et le cardia, ouverture supérieure de l'estomac. On trouve également à gauche la rate, l'artère aorte, la veine azygos et le canal thoracique.

Nous ne devons pas oublier de signaler la prépondérance du système osseux et musculaire du côté droit, prépondérance qu'on observe aussi dans les nerfs, les veines et les artères de ce même côté. Cette différence anatomique coïncidant avec une plus grande force et une plus grande habileté du côté droit, il est naturel de se demander si cette plus grande force est le résultat du plus grand développement anatomique, ou si au contraire elle en est la cause. On a beaucoup blâmé l'habitude d'élever les enfants en les faisant se servir d'un bras de préférence à l'autre, et l'on a attribué à cet usage exclusif du membre supérieur droit ces différences que nous signalons. Ces explications sont loin de nous satisfaire; si elles étaient vraies, les individus gauchers devraient avoir leurs organes développés contrairement à ce qu'on observe chez les droitiers. Or cela est loin d'être vérifié; de plus, les deux jambes agissent autant l'une que l'autre, et pour ce qui est des os des membres inférieurs présentent les mêmes dissymétries que ceux des membres supérieurs.

On sait (V. ORGANISME) que la plupart des organes impairs des animaux supérieurs sont

formés primitivement de deux moitiés qui se réunissent. Quelquefois, la nature n'achevant qu'imcomplètement son œuvre, l'enfant ou le petit de l'animal vient au monde avec ce qu'on appelle un pathologique un arrêt de développement. La suture bipariétale des os du crâne en est un exemple; mais cette ossification incomplète est un phénomène normal. Il n'en est pas de même du défaut de réunion des levres et du palais, qui constitue le bec-de-lièvre; du défaut de réunion des organes génitaux, qui donne à un individu mâle les apparences du sexe féminin (V. HERMAPHRODISME); du défaut de réunion des deux parties de la colonne vertébrale, qui forme le spina bifida. Dans d'autres cas, la nature réunit bien les deux moitiés de chaque organe, mais, par une aberration dont nous ignorons le principe, elle développe un côté d'une façon exagérée, tandis qu'elle laisse l'autre s'atrophier; enfin elle place quelquefois les organes dans une direction opposée à ce qui a lieu le plus communément.

Des différences nombreuses s'observent entre les deux côtés de beaucoup d'animaux; mais il serait beaucoup trop long de les exposer ici.

— Polit. Côté droit, côté gauche. C'est par ces noms qu'on a commencé à désigner, dans l'Assemblée constituante de 1789, les députés qui siégeaient à la droite ou à la gauche du président. Au côté droit se tenaient les partisans de l'ancien régime; au côté gauche, les plus hardis promoteurs des innovations; la Maury et les Girondins se trouvaient au centre. La Convention, le côté droit, occupé par les girondins, porta le nom de ceux-ci jusqu'au 31 mai, époque où la Terreur, dominant toute résistance, confondit tous les dénominations dans celle de « montagnards ». A partir du 9 thermidor, les deux côtés du Corps législatif cessent tout à fait de porter un nom particulier; mais, sous la Restauration, le côté droit dans le Corps législatif, le côté gauche dans les luttes électorales. Pendant le règne de Louis-Philippe, on disait simplement la droite et la gauche. La droite conserva son nom, après la révolution de 1848, aux Assemblées constituantes de 1848 et de 1875, les députés qui se plaçaient encore une fois ces dénominations en parlant de Montagne. Le second Empire fit disparaître encore une fois ces dénominations en abolissant le régime parlementaire. Elles tendent à reparaître et à s'accroître dans la nouvelle chambre de 1869.

— Théât. Côté du roi, côté de la reine. Mots par lesquels les machinistes désignent la résistance, le lendemain, quelques villageois trouvent un cadavre défiguré et presque méconnaissable, qu'ils enterreront dans un champ.

COTELLE (Louis-Barnabé), juriscoult français, né à Montargis en 1752, mort en 1827. Il fut d'abord un avocat distingué, puis professeur de législation à l'école centrale du Loiret (1795), juge au tribunal d'Orléans et conseiller à la cour impériale de cette ville. En 1810, il obtint la chaire de Code civil à la Faculté de Paris, où il professa successivement plus tard le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

est rapportée par l'auteur du Parallèle de Turénne et de Condé : Un jour que M. de Lardin, évêque du Mans, avait réuni à sa table, avec le littérateur que nous citons, le comte d'Olonne et le marquis de Bois-Dauphin, le prélat se mit à râliser ses convives sur leur délicatesse exagérée. « Ces messieurs, dit-il, ont tout fait de force de vouloir raffiner sur tout, ils ne sauraient manger que du veau de rivière; il faut que leurs perdrix viennent de la sainte Ecriture dans leur langue originale, répondre aux difficultés et expliquer les définitions d'Euclide. Il devint d'ailleurs un des savants les plus distingués du XVIe siècle, et ses travaux sur les antiquités ecclésiastiques, notamment, sont encore fort estimés aujourd'hui. En 1667, Colbert le chargea, conjointement avec Ducange, de collationner les manuscrits grecs de la Bibliothèque du roi et d'en dresser le catalogue. En 1676, il reçut la chaire de langue grecque du Collège royal. On a de lui : Patres evi apostolice (1672, 2 vol. in-fol.); Monumenta Ecclesie (1677-1686, 3 vol. in-fol.); et divers autres écrits sur les antiquités ecclésiastiques restés en manuscrit à la Bibliothèque.

COTELINE s. f. (ko-te-li-ne — rad. côté). Techn. En termes de tisser, Petite rayure convexe, produite par un effet de croisement.

— Comm. Nom d'un tissu à côtes plus ou moins rapprochées, lesquelles sont formées, dans la longueur de l'étoffe, par un fil de chaîne en gros coton entièrement recouvert par une trame de nature quelconque.

COTELLE, capitaine huguenot, gouverneur d'Amber en 1592, dont la France protestante raconte en ces termes la malheureuse et touchante histoire : « Assiégé par Nemours, Cotelle résista pendant six semaines, et fut plus grande bravoure aux forces supérieures des ligueurs; cependant, dans un assaut général, les assiégés finirent par pénétrer dans la ville. Après s'être battu jusqu'à ses derniers extrêmes et avoir vu périr à ses côtés presque tous ses compagnons, Cotelle, grièvement blessé, se fit jeter à travers les rangs ennemis, et sortit de la ville à la faveur d'une nuit et de la nuit qui commençait à tomber. Etranger au pays, il s'égarait, et son cheval alla s'abattre dans une fondrière sous la Tour-Goyon, à moins d'une lieue d'Amber. L'animal se releva avec peine; mais le cavalier, qui était un chevalier cotelinien, se brisant sur des rochers, il s'emporta, fit voler la selle à son cavalier dont le pied resta pris dans l'étrier, et le trépas à une grande distance. Le lendemain, quelques villageois trouvèrent un cadavre défiguré et presque méconnaissable, qu'ils enterrèrent dans un champ. »

COTELLE (Louis-Barnabé), juriscoult français, né à Montargis en 1752, mort en 1827. Il fut d'abord un avocat distingué, puis professeur de législation à l'école centrale du Loiret (1795), juge au tribunal d'Orléans et conseiller à la cour impériale de cette ville. En 1810, il obtint la chaire de Code civil à la Faculté de Paris, où il professa successivement plus tard le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis fut chargé de la chaire de droit de la Faculté de Paris, où il professa successivement le droit naturel et les Pandectes. On lui doit, entre autres ouvrages : Traité des testaments (1807, in-8); Traité analytique des droits de l'homme et de la nature (Paris, 1812, in-8); Cours de droit français (Paris, 1813, 2 vol. in-8); Des privilèges et hypothèques (1820, in-8); Abrégé du cours élémentaire du droit de la nature et des gens (1820, in-8); Traité des intérêts (1826, in-12).

COTELLE (Toussaint-Angé), juriscoult français, né à Bléneau (Yonne) en 1795, fils du précédent. Elève de l'école normale, il renouça à l'enseignement public, puis

Pour bien entendre l'énoncé du théorème de Cotes, il faut évidemment donner des signes aux distances

Oa1, Oa2, ..., Oam et OM; toutes celles qui s'étendent dans un même sens conviennent au signe + et les autres le signe -; quant à celles qui se rapportent à des rencontres imaginaires avec la courbe, il faut remarquer qu'elles sont deux à deux conjuguées,

a ± β√-1, et que leurs inverses 1/(a + β√-1) et 1/(a - β√-1) donnent une somme réelle

Cela posé, si l'on prend le point fixe O pour origine des coordonnées, les distances

OM, Oa1, Oa2, ..., Oam seront proportionnelles à leurs projections sur l'axe des x, c'est-à-dire aux abscisses des points M, a1, a2, ..., am; on aura donc, en désignant par x l'abscisse du point mobile M, correspondant à une sécante y = kx,

m/x = Σ (1/xi); or la somme des inverses des racines d'une équation est le quotient, changé de signe, du coefficient de l'avant-dernier terme par le coefficient du dernier; si donc le premier membre de l'équation de la courbe, décomposé en parties homogènes par rapport à x et à y, est

Σm(x, y) + Σm-1(x, y) + ... + Σ1(x, y) + Σ0

l'équation dont les racines seraient les abscisses des points de rencontre de cette courbe avec une droite y = kx sera

Σm(1, k) + Σm-1(1, k) + ... + Σ1(1, k) + Σ0 = 0;

la somme des inverses de ces racines sera donc

Σ(1/xi)

et, par conséquent, l'abscisse xi du point du lieu situé sur la sécante y = kx, sera donnée par l'équation

m/xi = Σ(1/xi)

d'ailleurs son ordonnée sera yi = kxi; l'équation du lieu cherchée sera donc

m/xi = Σ(1/xi)

ou

mx + Σ(xi, yi) = 0;

c'est-à-dire qu'elle sera du premier degré. Ainsi le lieu est bien une ligne droite. Le général Foncelet, qui l'a nommé lieu des centres des moyennes harmoniques relativement au point fixe (Journal de Crete, t. III), a fait voir qu'il se réduisait, lorsque le point fixe passait à l'infini, à celui des centres des moyennes distances; c'est-à-dire à un diamètre de la courbe, suivant l'exception donnée à ce mot par Newton. Le théorème de Cotes s'étend évidemment aux surfaces algébriques; c'est-à-dire que le lieu des centres des moyennes harmoniques des points de rencontre avec cette surface d'une droite mobile, issue d'un point fixe, par rapport à ce point, est toujours un plan. En effet si, une droite quelconque étant menée de ce point, on conçoit successivement tous les plans qui passeraient par cette droite, chacun de ces points connera la surface suivant une courbe, et le lieu des centres des moyennes harmoniques des points de rencontre de cette courbe avec une droite mobile, menée dans son plan par le point fixe, sera une ligne droite, qui naturellement passera par le centre des moyennes harmoniques des points de rencontre de la surface avec le premier droite; le lieu ne pourrait donc, en tout cas, être qu'un cône ayant pour sommet ce premier centre; mais ce sommet pouvant être déplacé d'une infinité de manières sans que la conclusion change, le lieu ne peut être qu'un plan. On peut remarquer que si l'une des transversales menées du point fixe ne coupe pas le lieu réel en m points, m désignant le degré de ce lieu, les autres points de rencontre appartiennent à une même conjuguée. Si

a ± β√-1

représente les projections sur l'axe des a des distances du point fixe à deux points de rencontre conjugués, la somme

2a/(a² + β²)

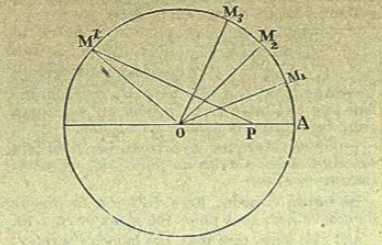
des inverses de ces distances ne diffère de celle des inverses des projections des conjugués, qui serait

2a/(a² - β²)

que par le signe de β. β change de signe en

passant par zéro; c'est en cela que consiste la continuité dans l'exemple.

Le théorème de Cotes relatif aux racines



de l'équation x²m - 1 = 0 consiste en ce que ce binôme s'exprime par le produit des distances d'un point pris à la distance x du centre sur le diamètre origine, aux m points de division de la circonférence. Soient, en effet, OA le diamètre origine, M1, M2, ..., Mn, A les m points de division de la circonférence en m parties égales; enfin OP = x, le carré de la distance PM1, donné par le triangle POM1 sera

(PM1)² = OP² - 2PO × OM1 cos 2k/m + OM1² = x² - 2x cos 2k/m + 1 = x²k

or cette expression, comme on peut aisément le vérifier, est le produit de

x - cos 2k/m - √-1 sin 2k/m

et

x - cos 2k/m + √-1 sin 2k/m

qui sont deux facteurs de x²m - 1; d'ailleurs, si l'on forme le produit de tous les carrés

x²1, x²2, x²3, ..., x²m

tous les facteurs de x²m - 1 auront été répétés deux fois; par conséquent

(x²m - 1)² = x²1, x²2, ..., x²m

ou bien

x²m - 1 = x1, x2, ..., xm

Là même chose peut se dire du binôme x²m + 1 en substituant au point P celui qui se trouverait à la même distance x du centre, sur le diamètre faisant avec le diamètre origine un angle π/m, parce que le carré de la distance de ce point P' au même point Mi serait

y²k = x² - 2x cos 2k/m + 1,

qui est le produit des facteurs conjugués

x - cos 2k/m - √-1 sin 2k/m

et

x - cos 2k/m + √-1 sin 2k/m

de x²m + 1. Moivre a un peu étendu ce théorème de Cotes.

COTHB, mot arabe qui signifie pôle, et qui entre dans la composition d'un certain nombre de noms propres, parmi lesquels nous citerons: *Cothb el-Arefin*, le pôle des spirituels; *Cothb ed-Dyn*, le pôle de la religion, etc. Il On écrit aussi COUTH, KOUTIB, etc.

COTHB-EDDYN (Mohammed), surnommé *Kharizm chah*, mort en 1171. Il est le premier prince de la dynastie des Kharizmiens. Fils d'un ancien esclave, Nouch-Teghygh Ghari-ged, qui, à force d'habileté, était arrivé à la dignité de gouverneur du Kharizm, dans la Tartarie. Cothb-Eddyn succéda à son père, reprit le titre de lieutenant général (waly), puis celui de roi de Kharizm (Kharizm chah), sous la suzeraineté des Seldjoukides, s'appliqua à rendre ce pays florissant, et appela à lui de savants et des poètes. Il eut pour successeur son fils Atazyz.

COTHB-EDDYN (Mohammed), deuxième prince de la dynastie des Atabeks de Sindjar (Turquie d'Asie), mort en 1219. Il succéda en 1198 à son père Emaul-Eddyn. Attaqué bientôt après par Nour-Eddyn, prince de Mossoul, et battu par lui, il se vit obligé d'implorer le secours du sultan d'Égypte, Malek-Adel. Celui-ci, pour prix de sa protection, exigea que Cothb-Eddyn se reconnût son vassal, puis s'empara de plusieurs de ses villes et vint l'assiéger à Sindjar. Cothb finit par obtenir la paix au prix de quelques-unes de ses possessions et passa paisiblement les dernières années de son règne. C'était un prince juste et bon, dit Aboul-Féda, mais sans énergie.

COTHB-EDDYN (Mahmoud ben Macoub), philosophe persan, né à Schiraz en 1277, mort à Tauris en 1311. Il reçut les leçons du célèbre Nassir-Eddyn et acquit un véritable savoir encyclopédique. Il joint d'une grande faveur auprès du conquérant Holagou. Cothb-Eddyn composa de nombreux traités sur les sciences qu'il avait cultivées, ainsi que des commentaires sur des ouvrages célèbres. Ses *Commentaires sur les canons d'Avicenne* ont surtout une grande faveur en Orient.

COTHB-EDDYN (Mohammed), historien arabe, né à la Mecque, mort l'an 1580. Il enseigna

la doctrine d'Abou-Hanifa, dans sa ville natale. On a de lui deux ouvrages: *la Foudre du Yémen*, histoire de ce pays du IXe jusqu'à la fin du XVe siècle de l'Égypte, et *la Histoire de la Mecque*, depuis l'origine de la Caaba jusqu'à l'an 385 de l'égire (1577 de notre ère). M. Sylvestre de Sacy a fait connaître la substance de ces deux ouvrages dans ses *Notices et extraits des manuscrits*.

COTIÈUX, EUSE ADJ. (ko-ti-éux - rad. cote). Hist. nat. Qui a des côtes, des saillies longitudinales.

COTEVEY S. m. (ko-té-ve). Ornith. Nom vulgaire de la corbine.

COTHMAN (Ernest), juriconsulte allemand, né à Lemgo (Westphalie) en 1857, mort en 1924. Il professa la jurisprudence à Mecklenbourg, puis devint conseiller et chancelier du duc Jean V de Mecklenbourg. Il a publié plusieurs ouvrages de droit, parmi lesquels on cite: *Constitia* (Francfort, 1862, 6 vol. in-fol.).

COTHON S. m. (ko-ton - gr. kothon, même sens). Arch. cr. Nom d'un vase à boire, en poterie très-commune, qui servait à puiser l'eau et était spécialement destiné à l'usage des voyageurs et des soldats en campagne: *Le bord des cotrons était recouvert en dedans, de manière à retenir les matières versées en suspension dans le liquide, et à les empêcher de suivre le liquide dans la bouche; les plus estimées se fabriquaient à Sparte.*

COTHOUBI S. m. (ko-ton-bi). Mythol. Langue ou feu que les Indiens figurent sur la tête de leurs idoles.

COTHURNE S. m. (ko-tur-ne - gr. kothurne, même sens). Antiq. gr. et rom. Espèce de brodequin qui couvrait la moitié de la jambe et se liait par devant. Il se disait particulièrement d'une chaussure renforcée d'une épaisse semelle de liège, dont faisaient usage les acteurs tragiques, à Athènes et à Rome, pour exhausser leur taille: *Y a-t-il COTHURNE plus tragique au monde que des bottines dont la semelle tire la langue!* (V. Hugo).

— Poétiq. Genre, style tragique; profession d'auteur ou d'acteur tragique: *Quitte ce langage tragique et mets bas le COTHURNE.* (D'Ablanc). *On dirait que je suis le savetier qui raccommode toujours les vieux COTHURNES d'Orléans.* (Volz).

Il faut que désormais un brodequin léger. Le *cothurne* imposant ne soit pas étranger. FR. DE NEUCHÂTEAU.

Chausser, prendre, mettre le *cothurne*, Commencer, jouer des tragédies; prendre un style tragique, élevé: *Cothurne* communément, une fois les *cothurnes*, mais il ne montait pas sur des échasses. (D'Ablanc.)

— Jadis dans le comique. Mon camarade et moi nous avions du crédit. Mais pour faire en tout genre admirer notre esprit, nous chaussons maintenant le *cothurne* tragique. RENARD.

Cothurne bourgeois, S'est dit dans le sens de drame, comédie bourgeoise: Elle applaudit pourtant de préférence. Aux inventions du *cothurne bourgeois*, genre idéal qui s'établit en France. Lorsque du goût on méconnut les lois.

— Encycl. Le *cothurne* était une espèce de chaussure à l'usage de l'un et de l'autre sexe. Il était fait de manière à pouvoir servir indifféremment à chaque pied; de là vient qu'on donnait le sobriquet de *cothurnes* à ceux qui, naviguant entre deux eaux, menageaient également les deux parties. Sophocle introduisit l'usage de cette chaussure dans les tragédies, parce que le *cothurne*, ayant la semelle fort haute, donnait une taille avantageuse aux acteurs qui représentaient les héros. Il était, selon quelques-uns, de couleur rouge; tel était du moins celui des filles lyriennes, comme on le voit dans Virgile. Personne n'a mieux décrit le *cothurne* que Sidoine Apollinaire. Il dit que cette chaussure avait, attachée à la semelle, un lien qui passait entre les premiers orteils du pied, et se divisait ensuite en deux bandes qui seraient l'escarpin. C'est ainsi qu'il est représenté sur plusieurs monuments de l'antiquité. Ces ligatures qui se croisaient et se rejoignaient sur les jambes, étaient communes au *cothurne* et au camptogon. Comme Sophocle dut donner à ses acteurs une chaussure qui convenait aux héros qu'ils représentaient, on ne peut douter que ce ne fût autrefois la chaussure des rois, des princes et des magistrats de la Grèce. Le *cothurne* était l'opposé du socque et d'un brodequin; que Pléine appelle le *soque comique*, et que l'auteur comique portait, en effet, dans les comédies. C'est pour cette raison qu'on trouve quelquefois la comédie appelée *soque*, de même que la tragédie est appelée *cothurne*.

COTHURNÉ, ÉE ADJ. (ko-tur-né - rad. cothurne). Qui porte un cothurne: *Melpomène est toujours représentée COTHURNÉE.*

— Entom. Se dit d'un insecte, le cécyl, dont trouve quelquefois la comédie appelée *soque*, de pattes sont noires aux genoux.

COTHURNIS S. f. (ko-tur-nis - rad. cothurne). Infus. Genre de vorticelles, de la famille des ophrydiens.

COTHURNO (Barlolomeo DE), cardinal italien, né près de Gènes, mort en 1385. Il entra dans l'ordre des franciscains, fut plus tard

archevêque de Gênes et reçut d'Urban VI le chapeau de cardinal en 1378. Lorsque ce pape fut en guerre avec Durazzo, roi de Naples, il crut que quelques-uns de ses cardinaux conspiraient contre lui, et fit arrêter six d'entre eux (1385), au nombre desquels se trouvait Cothurno. Accusé d'avoir voulu assassiner Urban VI et mis à la torture, Cothurno, séduit par la violence des tourments, avoua tout ce qu'on voulait, fut emprisonné dans une citerne, puis conduit à Gênes et jeté à la mer, enfermé dans un sac. Il avait composé plusieurs ouvrages sur la théologie.

COTI, IB (ko-ti) part. passé du V. Coti: *Fracti cotis. Poire cotis.*

COTIA S. m. (ko-ti-a). Mamm. Espèce de rongeur du genre agouti, dont la taille dépasse celle des plus grands lièvres.

COTIBERT, peintre français, né à Rouen. Il vivait au XVIIIe siècle. Élevé du célèbre Boucher, il s'appliqua constamment à imiter la manière de son maître, et y réussit dans les sujets de fantaisie et surtout dans le genre pastoral.

COTIGÉ S. f. (ko-ti-é - rad. cote). Blas. Pièce honorable qui est un diminutif de la bande, dont elle a la moitié ou le tiers en largeur.

— Encycl. Il peut y avoir une, deux, trois, quatre cotigés et même plus dans l'écu. Elles se placent indifféremment dans le sens de la bande et de la barre; on n'exprime leur position que dans ce dernier sens. Elles sont souvent accompagnées de quelconques accessoires et accompagnent des pièces honorables.

Familles qui portent une ou plusieurs cotigés sur leurs écus. *Thozan*: écartelé d'or et de gueules, à la cotie d'azur brochant sur le tout. — *Baillat*: d'azur, à une cotie de pourpre, accompagnée de deux amphistères d'or. — *Cap*: d'azur, à la cotie d'argent, accompagnée de deux étoiles d'or. — *Boché*: d'azur, à la cotie d'or et de sable, à la cotie engrenee de gueules. — *Chaillet*: d'argent, au chef d'azur et une cotie de gueules en bande brochant sur le tout. — *Lenzard*: d'argent, à deux cotigés de sable. — *Moray*: d'argent, à deux cotigés d'azur, au canton sénestre de sable, chargé de deux annelets d'or. — *Bellef*: d'azur, à deux cotigés engrenee d'argent, la sénestre chargée d'une bande d'or, accolée de gueules et charriée d'argent. — *Morle*: d'or, à deux cotigés de sable, accompagnées de six merlettes du même. — *Ceaz*: écartelé au 1 et 4 d'azur, à deux cotigés d'argent, accompagnées de sept coquilles du même, une en chef, trois en bande posées entre ces deux cotigés et trois en pointe, posées une et deux, aux 2 et 3 d'argent, à trois chevrons de gueules. — *Bimber*: d'azur, à trois cotigés d'argent, accompagnées d'une étoile du même. — *Costr*: de gueules à trois cotigés d'argent. — *Saint-Loup*: d'or, à trois cotigés de gueules. — *Bellef*: d'or, à trois cotigés de gueules. — *Gimel*: d'azur, à quatre cotigés d'argent en barre, et une cotie de gueules en bande brochant sur le tout. — *Descant*: d'azur, à cinq cotigés d'or. — *Constant*: d'azur, à cinq cotigés d'argent. — *Beuzat*: de gueules, à cinq cotigés d'or. — *Torigny*: d'or et de gueules à la cotie dentelée d'azur brochant sur le tout. — *La Roche-Guyon*: d'or, à cinq cotigés d'azur. — *Souver*: d'azur, à cinq cotigés d'or. — *Besnois*: d'or, à cinq cotigés d'azur. — *Theoret*: d'azur, à cinq cotigés d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'un taureau du second émail. — *La Panouse*: d'argent, à six cotigés de gueules. — *Tallier*: d'azur, à six cotigés en feuilles de soie d'argent. — *Torcheard*: cotie de gueules et d'or de pièces; au franc quartier d'argent chargé d'un sanglier de sable. — *Taranne*: cotie d'or et de gueules de dix pièces. — *Limoges*: cotie d'or et de gueules de dix pièces. — *Lescaours*: cotie d'or et d'azur.

COTIÉ ADJ. m. (ko-ti-é - rad. cote). Blas. Se dit de l'écu lorsqu'il est rempli de cotigés alternativement de métal et de couleur: *Turanne*: cotie d'or et de gueules.

COTICULE S. f. (ko-ti-ku-le - lat. coticula de ces, cotis, pierre à raser). Antiq. Petit mortier fait avec la pierre dure dont on fabriquait les pierres à raser.

CÔTIER, IÈRE ADJ. (ko-ti-è-re - rad. cote). Qui se rapporte aux côtes, qui a lieu sur les côtes, près de la côte: *Communications côtières. Pêche côtière. Batteries côtières. Des qu'un pilote côtière aperçoit un navire qui s'approche ou fait un signal de détresse, il se précipite dans sa barque, s'élance à bord et le guide jusqu'au port.* (J. Leconte).

— Anc. cout. Se disait des héritages censuels, non nobles, et des terres tenues en coterie: *Terre côtière. Le bien coterie était possédé par une communauté moyennant le cens quelle payait à son seigneur.* (Bute).

— Se disait des paysans associés pour avoir un bien en coterie: *Paysans coteriers. Hommes coteriers. Les juges coteriers. Hommes coteriers qui jugeaient certaines causes soumises à la justice de leur seigneur.*

— Archéol. *Amas coteriers*. Nom donné par les archéologues dans les années d'instrumentation de silex que l'on trouve sur les côtes de leur pays.

— s. m. Pilote coter: *C'est un habile coter.* Il Bâtimier coter: *C'est un habile*

Un coter de Léon, avec toute sa charge. Par un matin d'automne allait prendre le large. BAZINX.

Paysan coter: *Les coteriers étaient des vilains qui se cotisaient pour tenir d'un seigneur un héritage.* (Bute).

— Encycl. Archéol. Les antiquaires dans ont donné le nom d'amas coteriers à des quantités de grossiers instruments de silex qui se trouvent en nombre considérable le long de la vieille ligne des côtes. Le soulèvement du terrain qui, depuis l'âge de pierre, s'est produit au Jutland fait que quelques-uns de ces dépôts se trouvent actuellement hors de la portée des vagues, et comme la côte est très-plate, ce léger soulèvement a suffi même pour les éloigner considérablement du bord de la mer; d'autres, au contraire, sont à un niveau inférieur et ne sont découverts qu'à marée basse; d'autres enfin restent toujours recouverts par la mer. Ces amas marquent évidemment le siège d'une fabrique d'objets en silex durant l'âge de la pierre; aussi les instruments qu'on y retrouve sont-ils très-précieux pour la connaissance de l'époque antéhistorique. La mer, ordinairement calme dans les fonds abrités et peu profonds du Danemark, souvent même une couche de sable, qui s'est accumulé sur eux, a garanti ces amas de la dispersion dont ils semblaient menacés, et les a conservés jusqu'à ce jour où la science est venue les recueillir. Sur les côtes de France et d'Angleterre, on a trouvé quelques amas coteriers, mais jusqu'à ce jour en bien moins grand nombre que sur celles du Danemark.

CÔTIÈRE S. f. (ko-ti-è-re - rad. cote). Suite de rivages, de côtes: *Cette coterie est exposée au vent du nord-ouest. Croiser sur la coterie.*

— Constr. Bloc de pierre placé de chaque côté d'un four de forge. Il Chacun des pilastres qui servent de revêtement aux côtes d'une cheminée, quand le tuyau fait saillie.

— Poétiq. Chaque des deux parties du monstre servant à couler les tuyaux de plomb. Plancher sur laquelle on pose le grain dans les brasseries.

— Agric. Pente douce, susceptible d'être cultivée à la charrue.

— Hortiq. Plaque élevée, exposée au midi et placée contre un mur, pour recevoir les plantes qui braignent la gelée on celles dont on veut hâter la végétation.

— Rem. Dans quelques-unes des acceptations de ce mot, on dit aussi COTIÈRE.

CÔTIÈREMENT ADJ. (ko-ti-è-re-man - rad. coter). Anc. cout. En coterie: *Tenir coterieusement un héritage.*

COTIGNAC S. m. (ko-ti-gnac; gn mill. - de Cotignac, ville où l'on fabrique d'abord ces confitures). Comm. Confiture de coings: *Une boîte de cotignac. Du cotignac d'Orléans, de Micon.* I Conserve de coings au vin blanc.

— Cotignac de Baechus, S'est dit pour fromage, peut-être parce que le fromage excite à boire: O doux cotignac de Baechus, Fromage, que tu vaux à l'écou!

COTIGNAC, petite ville de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Brignoles; pop. aggl. 3,210 hab. — pop. tot. 3,600 hab. Filatures de soie, tanneries; commerce de vins, soie, figures, etc. Cette petite ville est bâtie au pied d'une masse de rochers qui la surplombe à 82 mètres de hauteur et qui menace les habitations. Aux environs, on remarque sur une colline l'église de Notre-Dame-de-Grâce, — pèlerinage autrefois très-fréquenté, — fondée en 1519 et visitée, en 1663, par Louis XIV et par Anne d'Autriche.

COTIGNACENQUE S. f. (ko-ti-gnac-sen-ke - de Cotignac, nom de ville). Hortiq. Variété de fige.

COTIGNELLE S. f. (ko-ti-gnè-le; gn mill. - rad. coing). Infusion spiritueuse de coings.

COTIGNOLA, bourg du royaume d'Italie, préfecture et à 84 kilom. S.-E. de Ferrare. Recolte et commerce de soie, riz et céréales.

COTIGNOLA (Francesco DE), dit *Marchesi* ou *Zaganelli*, peintre italien qui florissait à Parme dans les premières années du XVIe siècle. Il apprit son art sous la direction de Bondinello. Ses œuvres pechent souvent par la composition et par le dessin; mais sa couleur est chaude, agréable, et ses figures ont généralement du charme et de l'originalité.

— Son frère, Bernardino DE COTIGNOLA, fut le *Bisarration de Lazarus*. A Parme, et deux magnifiques tableaux à Faenza: *le Baptême de Jésus-Christ* et *la Vierge entourée de plusieurs saints*, qui passe pour son chef-d'œuvre. — Son frère, Hermann DE COTIGNOLA, fut peintre comme lui. Les deux frères travaillaient souvent ensemble. Une des meilleures toiles dues à leur collaboration est le *Portrait de saint François* et *saint Jean-Baptiste*, qui se trouvent en 1504 pour les observants de Ravenne.

COTIGNOLA (Girolamo MARCHESI DE), peintre italien, né vers 1480, mort vers le milieu du XVIe siècle. Il reçut les leçons de Francia et resta fidèle à l'ancienne style. Son parti pris d'archaïsme et son dessin un peu sec furent assez peu goûtés de son temps. C'était néan-

moins un peintre distingué, parmi ses tableaux, on cite surtout sa *Vierge*, devant laquelle est agenouillée la marquise Ginevra Storza avec son fils Constance II. Ce tableau, dont les idées sont majestueuses et dont la couleur est belle, se trouve chez les services de Pesaro.

COTIGNON ou COTTIGNON (Pierre DE), sieur de la Charnaye, poète français né dans le Nivernais vers la fin du XVIe siècle. Il vint se fixer à Paris, y vécut au milieu des beaux esprits de l'époque et composa des poésies fort vantées lorsqu'elles parurent, mais depuis longtemps oubliées. Parmi ces écrits, généralement médiocres bien qu'on y trouve de l'esprit et du naturel, nous citerons: *Madonthe*, tragédie publiée dans la *Muse champêtre* (1623); *Ouvrage poétique ou vers énigmatiques et satiriques du nouveau Théophile* (Paris, 1638); *les Travaux de Jésus*, poème (Paris, 1633, in-8°).

COTILET S. m. (ko-ti-lé). Bot. V. COTYLÉDON, nom de plante.

COTILIER S. m. (ko-ti-lié). Bot. Syn. de COTILEU ou COTYLÉDON.

COTILLON S. m. (ko-ti-lon; U mill. - di-min. de cotille). Jupon, cote ou jupe que portent les femmes; le plus ordinairement par-dessous une robe: *Un cotillon de serge, de flanelle.*

Ma commère, quand je dans. Mon cotillon va-t-il bien? (Vieille chanson.)

Léger et court vêtu, elle allait à grands pas, Agitant ses cotillons et ses jupes. Cotillon simple et soulier plats.

— La Fontaine. Et fait d'amour, laissez nous la griserie. Sous les cotillons des grisettes. Peut-être les cotillons, ces cotillons, ces cotillons. Que sous les jupes de coquette.

— Fam. Femme, femme en général: *Attendez le cotillon. S'amourcher d'un cotillon. Cotillages. Toutes les invasions de l'histoire sont déterminées par des cotillons.* (V. Hugo).

— C. garçon, qui parfois se figure. Etre fait pour entrer dans la magistrature. S'est battu l'autre jour — O ciel! maudit cotillon!

— OUI, s'est battu, vous disje, et peut un cotillon. H. ABOUR.

— Chorégr. Sorte de branle à quatre ou huit personnes, que l'on exécutait en dansant. L'Espèce de danse polka, mêlée de scènes mimiques et chorégraphiques, par laquelle se terminent souvent les ballets de l'Opéra. *Des gens de la noblesse se livraient à ces interminables dernières contredanses, nommées des cotillons.* (Balz). *Le cotillon a repris de plus belle, et l'on en dit des merveilles.* I *Faire danser le cotillon à quelqu'un.* I *Le cotillon, c'est un homme cancanier, d'un causeur indiscret: Il vient de perdre sa place, c'est un vrai cotillon.*

— Jeux. A la guinguette, Cartes qui restent après la donne, et que, dans les autres jeux, on appelle communément un mon. Il y a des chances du même jeu. Il Boite ou corbeille qui est destinée à recevoir les mises pour cette chance. *Remuer le cotillon.* Mériter les cartes du talon et y prendre une carte en échange de celle qu'on a écartée.

— Pêch. Large pantalon en toile, que les pêcheurs de la Manche mettent pour aller à la mer.

— Encycl. Chorégr. Le cotillon, qui était autrefois en usage dans plusieurs provinces, et dans les lieux les plus reculés, accompagnait les mouvements de danses, formes aujourd'hui une danse, tantôt composée de valse seule, tantôt consistant en un mélange de valse, de polka et de mazurka, et presque toujours complétée de scènes mimiques, par laquelle on termine ordinairement un bal de société. Cette danse, à laquelle peuvent prendre part un très-grand nombre de personnes, a lieu sous la direction d'un cavalier, appelé *cavalier conducteur*, qui a pour fonctions d'imaginer les figures, de diriger l'orchestre et de veiller à l'exécution de ses ordres par les divers couples. Tous les couples étant assis autour du salon, la dame à droite, le cavalier conducteur prend sa dame, dite *maîtresse du cotillon*, et fait avec elle le tour de la société. Chacun des autres groupes en fait successivement autant, et revient à sa place. Le cavalier conducteur se lève alors de nouveau et conduit le cotillon. Les couples qui ont précédé, exécutent avec sa dame telle figure qui lui convient le mieux, puis, quand il a regagné son siège, les autres groupes répètent la figure qu'il vient d'exécuter ou telle autre qu'il a désignée; et l'on continue ainsi jusqu'à ce qu'un juget à propos de mettre fin à la danse. Les figures du cotillon dépendant de la volonté et de l'esprit d'invention du cavalier conducteur, on en voit de très-différentes. Les figures du cotillon dépendant de la volonté et de l'esprit d'invention du cavalier conducteur, on en voit de très-différentes. Les figures du cotillon dépendant de la volonté et de l'esprit d'invention du cavalier conducteur, on en voit de très-différentes.